



Présentation Générale



- Qu'est-ce qu'une SPL ?
 - Société anonyme de **droit privé**
 - ne pouvant avoir pour **actionnaires que des collectivités territoriales** ou groupements de collectivités territoriales
 - exerçant des **activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires** et sur leur territoire
 - et dont les services ne sont **pas soumis au Code des marchés publics**, dès lors que les actionnaires exercent sur la SPL, un **contrôle analogue** à celui qu'ils exercent sur leurs propres services
- **Caractéristiques de la société SPL-Xdemat**
 - **Objet social : fourniture de prestations liées à la dématérialisation** et notamment, gestion, maintenance, développement et mise à disposition d'outils de dématérialisation
 - Société créée par 3 Départements : Ardennes, Aube et Marne
 - **Ouverte à l'ensemble des collectivités et groupements situés sur leur territoire**
 - Sans personnel dédié ni locaux propres

- **Actions de la société : 15,50 € l'action**
- **Participation financière annuelle :**
 - Tarification définie par **strate de population**
 - **Pack minimum**
 - Prix plancher : **75 € HT** pour les communes < 200 hbts
 - Prix plafond : **5 000 € HT** pour les communes > 50 000 hbts et **3 500 € HT** pour les communautés de communes > 50 000 hbts et les syndicats à compétence départementale
 - **Outils optionnels** : cf. livret sur la SPL
 - **Xelec** : + 4,50 € HT pour une commune < 200 hbts
 - **Xfluco Hélios** : + 7,50 € HT pour une commune < 200 hbts
 - **Xparaph** : + 7,50 € HT pour une commune < 200 hbts
 - **Xsip** : forfait de 90 € HT (payable une seule fois)
 - **Certificat électronique** : forfait de 145 € HT pour 3 ans, 115 € HT pour 2 ans ou 85 € HT pour 1 an



SPL – Les services proposés



Un catalogue de services mis à disposition au travers du **Pack Minimum** :

- » **Xmarches** : plateforme de marchés publics
- » **Xactes** : transmission au contrôle de légalité
- » **Xpostit** : le postit de la collectivité
- » **Xcelia** : le pré-archivage électronique
- » **Xsare** : envoi de mail avec accusé réception électronique

Un catalogue de services « optionnels »

- » **Xfluco** : transmission des flux comptables
- » **Xparaph** : le parapheur électronique
- » **Xsip** : le paiement par internet des prestations
- » **Xelec** : la gestion des listes électorales
- » **Xrecensement** : le recensement citoyen obligatoire
- » **Xopticar** : l'optimisation des transports scolaires
- » **Xsacha** : la plateforme d'archivage électronique

• Principaux Objectifs :

- Éviter d'avoir à remettre systématiquement un dossier de consultation aux entreprises au format papier
- Respecter les contraintes du Code des Marchés Publics :
 - Le nouveau seuil de dématérialisation : 90 000 € HT
 - Permettre la réponse électronique aux entreprises
- Anticiper d'autres obligations futures



- **Principaux Objectifs :**

- Éviter d'avoir à remettre systématiquement une consultation aux entreprises

Nombre de collectivités ayant lancé au moins une consultation : **191**
Nombre de consultations dématérialisées : **1 780**
Nombre de téléchargements de dossiers de consultation : **40 951**
Nombre de plis électroniques : **576**

- Anticiper d'autres obligations futures



• Principaux Objectifs :

- Éviter de photocopier les documents signés
- Éviter l'affranchissement pour l'envoi vers la préfecture
- Gagner du temps : exécutoire dans les minutes qui suivent
- Rechercher à tout moment une délibération transmise
- Anticiper d'autres obligations futures



- **Principaux Objectifs :**

- Éviter de photocopier les documents signés
- Éviter l'affranchissement

Nombre de collectivités utilisatrices : **582**
Nombre d'actes télétransmis : **50 814**

à tout moment une délibération transmise

- Anticiper d'autres obligations futures



- **Principaux Objectifs :**

- Éviter d'utiliser le mail pour avertir la collectivité
- Suivre les actions à réaliser
- Configurer pour :
 - Inscription sur les listes électorales
 - Changement de coordonnées
 - Recensement citoyen
 - Question des entreprises sur une consultation

- **Principaux Objectifs :**

- Permettre l'envoi en recommandé électronique de documents
- Interfacer avec la plateforme des marchés publics pour les notifications ou additifs/rectificatifs
- Interface en sortie du parapheur électronique
- Interface en mode autonome : envoi d'un document électronique



- **Principaux Objectifs :**

- Une alternative au portail HELIOS de la DGFIP
- Plus qu'un simple outil de transmission
- La mise en place est simplifiée : la SPL prend en charge la connexion directement avec DGFIP de Bercy

- **Principaux Objectifs :**

- Une alternative au portail HELIOS de la DGFIP

- Plus qu'un simple portail, la SPL prend en charge la connexion

avec le portail de la DGFIP de Bercy

Nombre de collectivités utilisant ce service : **425**
Nombre de flux comptables transmis : **87 206**

• Principaux Objectifs :

- Proposer un **parapheur unique** quelle que soit l'application
- **Interfacier** avec les outils de la plateforme :
 - La plateforme des marchés publics (co-signature de l'acte d'engagement)
 - Les flux comptables (signature HELIOS)
 - Les actes administratifs (signature de l'élu)
 - Les documents issus du recensement citoyen obligatoire



- **Principaux Objectifs :**

- Proposer un **moyen de paiement par carte bancaire** aux usagers (cantine, garderie...)
- S'appuie sur l'offre TIPI de de DGIFP



Solution **complète** permettant de

- Gérer :
 - les listes complémentaires
 - les mentions (procurations et électeurs votant à l'étranger)
 - les commissions
 - les jurés d'assises
 - les cartes en retour
- Exporter les listes (Excel) pour les besoins de la commune
- Gérer les rues et bureaux de vote
- Imprimer les listes et tableaux
- Saisir des données jusqu'au dernier jour des délais officiels

Solution **complète** permettant de

- Gérer :
 - les listes complémentaires
 - les mentions (procurations et élus suppléants)
 - les commissions
 - les listes de vote
- Saisir des données jusqu'au dernier jour des délais officiels

Nombre de collectivités utilisant ce service : **425**
Nombre de flux comptables transmis : **87 206**



ET demain, les outils en développement



L'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 prévoit une obligation d'accepter les factures électroniques de la part de leurs fournisseurs dès le 1er janvier 2017.

La SPL-Xdemat développe actuellement un portail de facturation en étant pilote dans le projet national BTP2015.

Le portail de facturation permettra de déposer les factures dématérialisées :

- dans le parapheur pour validation du service fait
- la possibilité de joindre la facture dans le flux HELIOS

La SPL-Xdemat développe une solution permettant à une collectivité de :

- saisir l'ordre du jour de son conseil
- gérer les membre du conseil (mail / portables)
- envoyer en dématérialisé la convocation aux élus avec l'ordre du jour
- possibilité de doubler avec envoi de SMS

La SPL-Xdemat développe une solution permettant à un élu de signer électroniquement via une tablette.



Merci pour votre attention

